

n° 4_2025DEL
Nomenclature n° 12

Nombre de membres : 27
Présents : 21
Votants : 26

Envoyé en préfecture le 05/02/2025

Reçu en préfecture le 05/02/2025

Publié le

ID : 045-214501736-20250130-4_2025DEL-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE JARGEAU

Séance du 30 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le vingt-trois janvier deux mille vingt-cinq, se sont réunis à la salle du Conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Mme Sophie HERON, Maire.

Étaient présents : Mme Sophie HÉRON, Mme Virginie GUIRAUD, M. Alain MARGUERITTE, M. Jean-Pierre MISSERI, Mme Claudine BEGON, M. Denis ROUET, M. Jean-Michel BOUARD, M. Jacques LEROY, Mme Marielle LAMBERT, Mme Marie-Claire NIAF, Mme Laurence PELLÉ, M. Clément RIGAL, Mme Julie GOUSSU, M. Brice LE BONNIEC, Mme Cristina DRAGOMIR, M. Jean-Michel LAPEYRONIE, M. Alexandre RADIN, M. Julien JEROME, M. Fabrice POUPET, M. Antoine GUYON, Mme Virginie POITOU.

Étaient absents/excusés :

Mme Edwige CHOURAQUI, procuration donnée à Mme Sophie HÉRON
Mme Cédeline BLANCHON, procuration donnée à Mme Virginie GUIRAUD
Mme Christine LEFEVRE, procuration donnée à M. Alain MARGUERITTE
M. Jérôme POITOU, procuration donnée à Mme Virginie POITOU
Mme Lucile RIGAL, procuration donnée à M. Clément RIGAL
M. Ulrich PADONOU

Mme Julie GOUSSU est élue secrétaire de séance à l'unanimité.



4-2025DEL – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU CAMPING DE JARGEAU

Vu les articles L.1411 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
Vu les articles R.3126 et suivants du Code de la commande publique,
Vu la délibération 80-2024DEL portant création de la commission de délégation de service public,
Vu la délibération 81-2024DEL validant la passation d'un marché de délégation de service public pour le camping de Jargeau
Vu le rapport d'analyse d'offre issu de la commission de délégation de service public qui s'est réunie le 25 novembre 2024 en annexe n°2,

Pour rappel, la commune souhaite confier à un délégataire le soin de la gestion du camping de Jargeau. Compte tenu de la bonne santé du camping que nous avons assaini et afin de permettre une autonomisation de l'activité camping, le recours à une délégation de service public, précisément à un affermage, a été acté par délibération susvisée.

La commission de délégation de service public créée à cet effet s'est réunie le 25 novembre 2024 et a analysé l'ensemble des offres reçues.

Afin de respecter le code de la commande publique, il convient pour la commune de respecter un délai de deux mois, dont le point de départ est la date limite de remise des offres (31 octobre 2024), avant que le conseil ne puisse valider le choix de la commission.

Après avis de la Commission Finances et cadre de vie du 28 janvier 2025,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le maire, le receveur municipal, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.



n° 4_2025DEL
Nomenclature n° 12

Nombre de membres : 27
Présents : 21
Votants : 26

Envoyé en préfecture le 05/02/2025

Reçu en préfecture le 05/02/2025

Publié le

ID : 045-214501736-20250130-4_2025DEL-DE



Il est proposé au Conseil municipal d'entériner le choix de l'entreprise SAS SABYOD en tant que délégataire du service public du camping de Jargeau à partir du 1^{er} avril 2025 et à autoriser Madame le Maire à signer la convention y afférent.

Adopté à l'unanimité



Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme, le 30 janvier 2025

Le Secrétaire de séance,

Julie GOUSSU



Acte certifié exécutoire :

Acte publié le :

Acte notifié le :

